

Réforme des lycées : et l'université ?

Article rédigé par *Hyacinthe-Marie Houard**, le 12 juin 2008

Réforme, enfin. La réforme des lycées s'imposait, dit au Figaro (2 juin 2008) le nouveau responsable de ce secteur délicat. En effet, un grand nombre de bacheliers, voire de titulaires de mentions, échouent à leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Et la proportion est inquiétante. Il semble que la cause de ce fiasco doive être trouvée dans le fait que, progressivement, on ait oublié le travail personnel au bénéfice d'une multiplication des heures de cours. L'information chassait la formation.

Or, en principe, l'université n'est pas faite pour donner des méthodes, mais plutôt pour mettre en œuvre celles qui, normalement, ont été acquises. Faute de quoi le résultat est celui que l'on déplore aujourd'hui.

Alors que faire, en attendant que la réforme envisagée ne porte ses fruits ? Il faut que l'université elle-même se remette en cause, acceptant de prendre en compte, pour ce qu'ils sont, les bacheliers qu'elle accueille. On peut comprendre que l'effort ait été difficile dans le cadre des structures des facultés. Il était pourtant possible puisqu'il a été réussi par de nouveaux établissements libres qui s'y sont attachés. On en connaît qui conduisent 90% de leurs étudiants à la licence en trois ans !

Au vu de ces résultats, on pense aussitôt que l'administration de l'enseignement supérieur aurait dû encourager, faciliter et, pourquoi pas, copier les moyens mis en œuvre. Or il n'en est rien. Au contraire, on exige des établissements en question qu'ils passent des conventions avec l'établissement public le plus proche, quelles que soient les performances de celui-ci.

On imagine la transposition de la méthode dans le domaine de la libéralisation du commerce actuellement en cours. Ouvrez la boutique que vous voulez, où vous voulez, mais n'y proposez que des produits acceptés par la grande surface la plus proche ! Ça serait génial, non ?

*Hyacinthe-Marie Houard fondateur de l'Institut Albert-le-Grand.

© Photo : Inst. Albert-le-Grand

Pour en savoir plus : Le site de l'Institut Albert-le-Grand

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à l'auteur